

BUDGET PRIMITIF 2018

La section de fonctionnement s'élève à 885 612,00 € comme suit :

En dépenses :

- 011 charges à caractère général	283 158,00 €
- 012 charges de personnel et frais assimilés	424 686,34 €
- 014 atténuations de produits	499,00 €
- 65 autres charges de gestion courante	94 031,00 €
- 66 charges financières	18 970,00 €
- 67 charges exceptionnelles	500,00 €
- 042 opé. d'ordre de transfert entre sections	25 950,00 €
- 023 virement à la section d'investissement	36 817,66 €

En recettes :

- 013 atténuation de charges	40 000,00 €
- 70 produits des services, domaine, ventes	62 108,37 €
- 73 impôts et taxes	486 184,00 €
- 74 dotations et participations	149 508,00 €
- 75 autres produits de gestion courante	51 270,00 €
- 77 produits exceptionnels	15 000,00 €
- 002 résultat reporté	76 541,63 €
- 042 opé. d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €

La section d'investissement s'élève à 488 231,02 € (Restes à réaliser inclus) comme suit :

En dépenses :

- 20 immobilisations incorporelles	31 295,80 €
- 204 subventions d'équipement versées	23 000,00 €
- 21 immobilisations corporelles	64 960,51 €
- 23 immobilisations en cours	273 904,71 €
- 16 emprunts et dettes assimilées	90 070,00 €
- 040 opé. d'ordre transfert entre section	5 000,00 €

En recettes :

- 13 subventions d'investissement	222 696,18 €
- 16 emprunts et dettes assimilés	40 000,00 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus	3 100,00 €
- 10 dotations, fonds divers et réserves	68 530,00 €
- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés	58 082,89 €
- 040 opérations d'ordre transfert entre sections	25 950,00 €
- 021 virement de la section de fonctionnement	36 817,66 €
-001 excédent investissement reporté	33 054,29 €